

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT NO PU-2023
(Secteur de Saint-Augustin)



Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 24 novembre 2014, a adopté le projet de règlement numéro PU-2023 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à autoriser les usages commerciaux de classe G-10 dans la zone C 10-4, dans le secteur de Saint-Augustin.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2023 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone C 10-4 se situe dans le secteur de Saint-Augustin.

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 8 décembre 2014, à 20 h au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 25 novembre 2014

La greffière,

Suzanne Mireault, LL.B., oma